

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Metz, 7 juin 2022

La responsable de l'unité police de l'eau,

Affaire suivie par :
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

à

**Monsieur le Président
Commission Locale de l'Eau
SAGE Bassin ferrifère
Hôtel de Région
Place Gabriel Hocquart
CS 810004
57036 Metz Cedex 1**

OBJET : Dossier de déclaration concernant la construction d'un immeuble à Hettange-Grande
N° 57-2022-00017
Recevabilité

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\THONVILLE\2022_Ruisseau de Veymerange\2022-01_DLE

P.J. : 3

Monsieur le Président,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 10 janvier 2022, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant la création d'une zone de rétention des crues sur le ruisseau de Veymerange à Thionville.

Ce dossier a été déposé par : CAPFT

Après examen, je vous informe que le dossier transmis **est recevable**.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration** en date du 10 janvier 2022 et du **courrier envoyé au pétitionnaire valant avis de recevabilité** en date du 7 juin 2022.

Une copie de cette décision a été adressée, par mes soins, à la mairie de Thionville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER